



PLAN LOCAL
D'URBANISME

PLU

MODIFICATION

N°4

PIECE n°4.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE D'ANNEMASSE

 **ANNEMASSE**
à vivre ensemble

PROCÉDURES :

P.L.U.

Modification simplifiée n°1

Modification simplifiée n°2

Modification n°1

Modification n°2

Modification n°3

Modification n°4

approuvé le 03 juillet 2017

approuvée le 18 octobre 2018

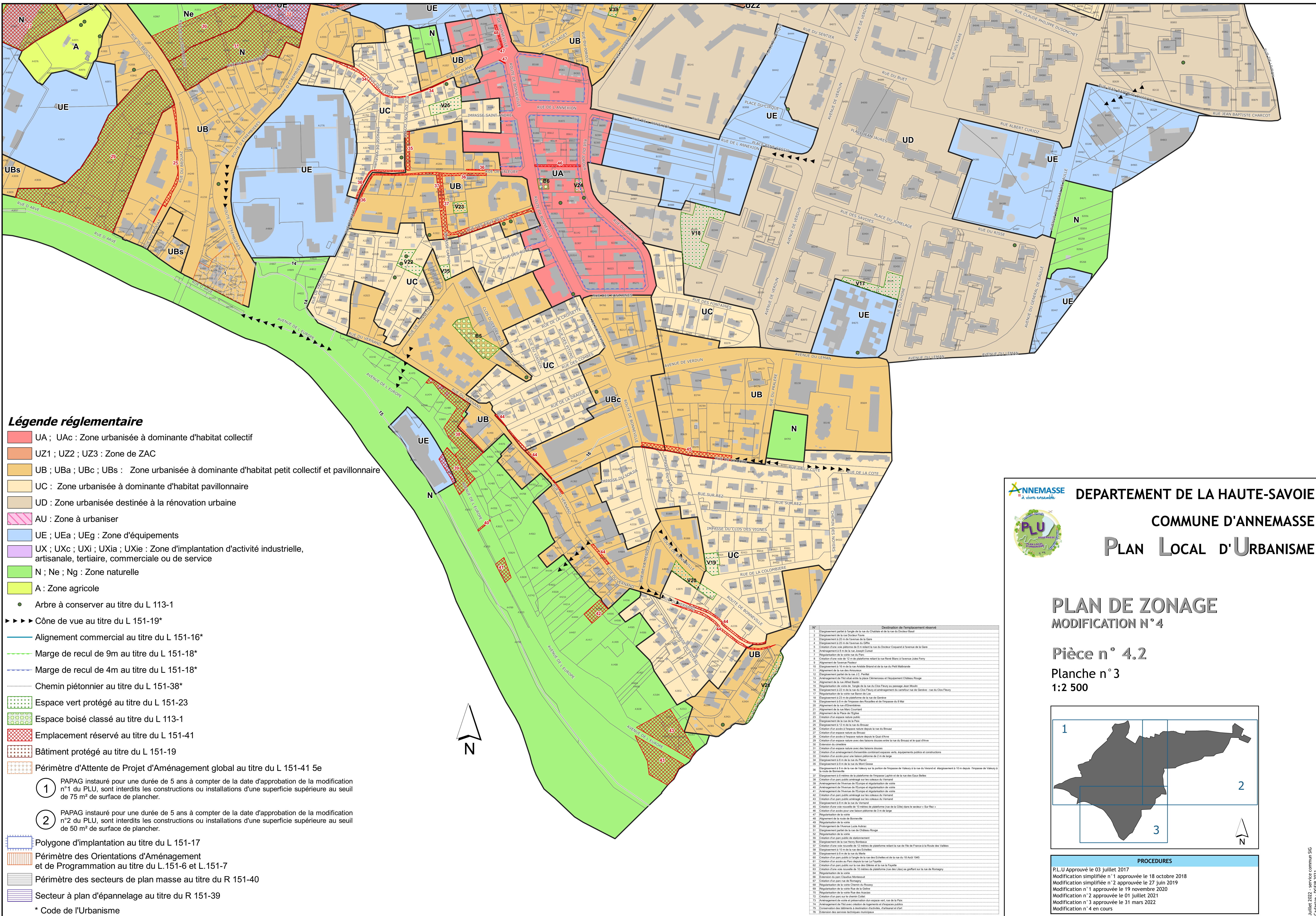
approuvée le 27 juin 2019

approuvée le 19 novembre 2020

approuvée le 1 juillet 2021

approuvée le 31 mars 2022

en cours



Légende réglementaire

- UA ; UA c : Zone urbanisée à dominante d'habitat collectif
- UZ1 ; UZ2 ; UZ3 : Zone de ZAC
- UB ; UBa ; UBc ; UBs : Zone urbanisée à dominante d'habitat petit collectif et pavillonnaire
- UC : Zone urbanisée à dominante d'habitat pavillonnaire
- UD : Zone urbanisée destinée à la rénovation urbaine
- AU : Zone à urbaniser
- UE ; UEa ; UEg : Zone d'équipements
- UX ; UXc ; UXi ; UXia ; UXie : Zone d'implantation d'activité industrielle, artisanale, tertiaire, commerciale ou de service
- N ; Ne ; Ng : Zone naturelle
- A : Zone agricole

- Arbre à conserver au titre du L 113-1
- ▶▶▶ Cône de vue au titre du L 151-19*
- Alignement commercial au titre du L 151-16*
- Marge de recul de 9m au titre du L 151-18*
- Marge de recul de 4m au titre du L 151-18*
- Chemin piétonnier au titre du L 151-38*
- Espace vert protégé au titre du L 151-23
- Espace boisé classé au titre du L 113-1
- Emplacement réservé au titre du L 151-41
- Bâtiment protégé au titre du L 151-19
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global au titre du L 151-41 5e
- ① PAPAG instauré pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la modification n°1 du PLU, sont interdits les constructions ou installations d'une superficie supérieure au seuil de 75 m² de surface de plancher.
- ② PAPAG instauré pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la modification n°2 du PLU, sont interdits les constructions ou installations d'une superficie supérieure au seuil de 50 m² de surface de plancher.
- Polygone d'implantation au titre du L 151-17
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre du L.151-6 et L.151-7
- Périmètre des secteurs de plan masse au titre du R 151-40
- Secteur à plan d'épannelage au titre du R 151-39

* Code de l'Urbanisme

N°	Destination de l'emplacement réservé
1	Emplacement partiel à l'angle de la rue du Chablais et de la rue du Docteur Baud
2	Emplacement de la rue Docteur Fauray
3	Emplacement à 20 m de l'avenue de la Gare
4	Emplacement à 20 m de l'avenue de la Gare
5	Création d'une voie piétonne de 5 m reliant la rue du Docteur Couquard à l'avenue de la Gare
6	Création d'une voie piétonne de 5 m reliant la rue du Docteur Couquard à l'avenue de la Gare
7	Régulation de la voie au Plan
8	Création d'une voie de 12 m de plateforme reliant la rue René Bracco à l'avenue Jean Ferry
9	Alignement de l'avenue Pasteur
10	Emplacement à 10 m de la rue André Brant et de la rue du Petit Marbré
11	Alignement de la rue des Annonces
12	Emplacement partiel de la rue J.C. Perrier
13	Alignement du trottoir entre la place Charbonnet et l'Emplacement Châteauneuf
14	Alignement de la rue Alfred Dastès
15	Régulation de la voie à l'angle de la rue du Clos Fleury et passage Jean Moulin
16	Emplacement à 22 m de la rue du Clos Fleury et aménagement du carrefour rue de Genève - rue du Clos Fleury
17	Régulation de la voie au Barro de Lou
18	Emplacement à 23 m de plateforme de la rue de Genève
19	Emplacement à 8 m de l'Emplacement des Brouilles et de l'Emplacement du 8 Mai
20	Alignement de la rue d'Herbain
21	Alignement de la rue Marc Couraud
22	Alignement de la Place de l'Église
23	Création d'un espace vert public
24	Emplacement de la rue de la Place
25	Emplacement à 12 m de la rue du Brouzet
26	Création d'un accès à l'espace vert depuis la rue du Brouzet
27	Création d'un espace vert au Brouzet
28	Création d'un accès à l'espace vert depuis le Quai d'Arve
29	Création d'un espace vert avec des haies douces entre la rue du Brouzet et le quai d'Arve
30	Élargissement du trottoir
31	Création d'un espace vert avec des haies douces
32	Création d'un empiètement d'espaces vertes, équipements publics et constructifs
33	Création d'un accès pour une haie de 2 m de large
34	Emplacement à 8 m de la rue de la Gare
35	Emplacement à 8 m de la rue de la Gare
36	Emplacement à 8 m de la rue de l'Éclaircie sur le portion de l'Emplacement de Valéry à la rue du Verdier et empiètement à 10 m depuis l'Emplacement de Valéry à la rue de Bonneville
37	Emplacement à 8 mètres de la plateforme de l'Emplacement de la rue des Éclaires et de la rue des Éclaires
38	Création d'un parc public aménagé sur les coteaux du Verdier
39	Aménagement de l'avenue de l'Éclaircie et régulation de la voie
40	Aménagement de l'avenue de l'Éclaircie et régulation de la voie
41	Aménagement de la rue de l'Éclaircie et régulation de la voie
42	Création d'un parc public aménagé sur les coteaux du Verdier
43	Création d'un parc public aménagé sur les coteaux du Verdier
44	Emplacement à 8 m de la rue de l'Éclaircie
45	Création d'une voie nouvelle de 10 mètres de plateforme (rue de la Côte) dans le secteur « Sur Riez »
46	Création d'un accès pour une haie de 2 m de large
47	Régulation de la voie
48	Alignement de la rue de Bonneville
49	Régulation de la voie
50	Alignement de la rue de Bonneville
51	Emplacement partiel de la rue de Bonneville
52	Régulation de la voie
53	Création d'un parc public d'attestation
54	Emplacement de la rue Henri Bonin
55	Création d'une voie nouvelle de 12 mètres de plateforme reliant la rue de la Gare à la rue des Vallées
56	Emplacement à 10 m de la rue des Éclaires
57	Emplacement à 8 m de la rue de la Gare
58	Création d'un parc public à l'angle de la rue des Éclaires et de la rue du 18 Août 1945
59	Création d'un accès au Parc des Éclaires
60	Création d'un parc public sur la rue des Éclaires et la rue de la Gare
61	Création d'une voie nouvelle de 10 mètres de plateforme (rue des Éclaires) se prolongeant sur la rue de Romagny
62	Régulation de la voie
63	Élargissement du trottoir Charbonnet
64	Création d'un parc sur la rue de Romagny
65	Régulation de la voie Charbonnet
66	Régulation de la rue de la Gare
67	Régulation de la rue de la Gare
68	Création d'un parc sur la rue de la Gare
69	Aménagement de la voie et création de l'Emplacement de la rue de la Gare
70	Aménagement de la voie et création de l'Emplacement de la rue de la Gare
71	Conservation des bâtiments à destination d'activités d'artisanat et d'art
72	Élargissement des services techniques municipaux

ANNEMASSE
à vivre ensemble

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOVIE

COMMUNE D'ANNEMASSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE
MODIFICATION N° 4

Pièce n° 4.2
Planche n° 3
1:2 500

PROCÉDURES

PLU Approuvé le 03 juillet 2017
 Modification simplifiée n° 1 approuvée le 18 octobre 2018
 Modification simplifiée n° 2 approuvée le 27 juin 2019
 Modification n° 1 approuvée le 19 novembre 2020
 Modification n° 2 approuvée le 01 juillet 2021
 Modification n° 3 approuvée le 31 mars 2022
 Modification n° 4 en cours

Juillet 2022 - service commun SIG
Cadastre - DGFIP 2021